

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE 2024
DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-EULALIE-D'OLT
Séance du 17/09/2024
PV 05-2024

Ordre du jour :

- *Approbation du PV 4-2024 de la réunion du 21 mai 2024.*
- *DM Budget Assainissement*
- *DM Budget lotissement*
- *Clôture Régie photocopie*
- *Don LEGA/Cne de Sainte Eulalie d'olt- Tableaux Marcel BOUDOU-mise à jour inventaire*

L'an deux mille vingt-quatre, et le 17 septembre à 21H, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian NAUDAN, Maire.

Présents : Christiane ALIQUOT, François CLAUZEL, Romain COURTIAL Rachel COUTRERAS, Cécile DA SILVA, Michel MARCHET, Richard REINAUDO, Mathieu SOLIGNAC, Pauline VOISENET.

Excusés)

Absents(es) :

Secrétaire de séance : Rachel COUTRERAS

45/2024 – Objet : Approbation du PV 4-2024 de la réunion du 21 mai 2024

Ouverture de séance et approbation du compte rendu de la séance du 21 mai 2024.

Il est proposé au conseil de valider le PV 04-2024 de la réunion du 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

Approuve le Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024 annexé à cette délibération.

46/2024 – Objet : DM 1 Budget ASSAINISSEMENT 35905

Monsieur le Maire rappelle qu'un des emprunts du budget assainissement est à taux variable.

La notification de taux au 21 /08/2024 enregistre une hausse par rapport à 2023.

Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Budget après	Budget avant	Diminution	Augmentation
		DM		DM
Total des chapitres de dépenses d'exploitation		2 250.00 €	-400.38 €	1 744.38 €
3 594.00 €				€
mouvements par la DM				
022 Dépenses imprévues Fonct		2 250.00 €	-400.38 €	0.00 €
1 849.62 €				€
022/022		2 250.00 €	-400.38 €	0.00 €
				€

1 849.62 €			
66 Charges financières	3 686.19 €	0.00 €	1 744.38 €
5 430.57 €			
66111/66	3 850.00 €	0.00 €	1 328.69 €
5 178.69 €			
66112/66	-163.81 €	0.00 €	415.69 €
251.88 €			
Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvements	10.00 €	0.00 €	1 344.00 €
1 354.00 €			
par la DM			
75 Autres produits gestion courante	10.00 €	0.00 €	1 344.00 €
1 354.00 €			
7588/75	10.00 €	0.00 €	1 344.00 €
1 354.00 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.
Approuve la décision modificative.

47/2024 – Objet : DM 1 Budget LOTISSEMENT 35903
--

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt du budget LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE est à taux variable.

La notification de taux 2024 enregistre une hausse par rapport à 2023.

Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Augmentation	
040 Opérations ordre transf. entre sections	875.00 €	
3555/040		
040 Opérations ordre transf. entre sections	875.00	€
3555/040		
042 Opérations ordre transf. entre sections	875.00	€
71355/042		
043 Opérations ordre intérieur de la section	875.00	€
608/043		
66 Charges financières	875.00	€
66111/66		
042 Opérations ordre transf. entre sections	875.00	€
71355/042		
043 Opérations ordre intérieur de la section	875.00	€
796/043		
75 Autres produits de gestion courante	875.00 €	
75822/75		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.
Approuve la décision modificative.

48/2024 – Objet : Clôture régie Photocopie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 1983 portant création de la régie photocopie et son avenant du 31 août 2010.

Vu l'ARRÊTÉ N° 2020- 027 du 03 décembre 2020 portant nomination du régisseur ;

Vu l'avis du comptable public ;

Considérant :

l'activité de cette régie ne représente pas un montant annuel important

la charge de personnel

la nécessité de création d'un compte DFT (Dépôt de Fond au trésor public)

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

de mettre fin à la régie photocopie à compter du 31/12 /2024 ;

de mettre fin aux fonctions du régisseur photocopie à compter du 31/12/2024 ;

Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

49/2024 – Objet : Donation Lilian LEGA -12 tableaux Marcel BOUDOU-1 tableau Jeanne ST GAUDENS-Mise à jour inventaire MUSE BOUDOU 2024 collection Tableaux BOUDOU et SAINT GAUDENS

Le musée BOUDOU rajoute à sa collection 13 tableaux donnés sans conditions par monsieur Lilian LEGA, par convention de donation en date du 18 juin 2024.

Le conseil municipal :

- accepte le don des 13 tableaux.
- approuve l'inscription des œuvres à l'inventaire réglementaire des collections du musée Marcel BOUDOU
- remercie monsieur Lilian LEGA pour son don.

Fin de séance 23H30

**La secrétaire de séance
Rachel COUTRERAS**

**Le Maire
Christian NAUDAN**



PV Délibéré le 27 novembre 2024

PV Publié le : 28 novembre 2024